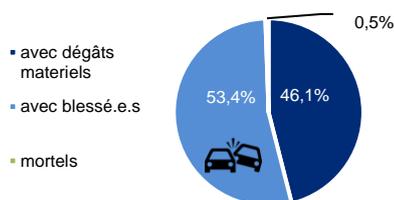


Aperçu de la criminalité et du droit dans le canton de Fribourg, de 1980 à 2022

Accidents de la circulation constatés, en 2022



Condamnations en vertu du Code pénal² qui ont subi les plus fortes variations (en chiffres absolus), en 2020-2021^P

- + 65 Délits contre l'autorité publique
- + 25 Délits contre la vie et l'intégrité corporelle
- + 24 Délits contre la liberté

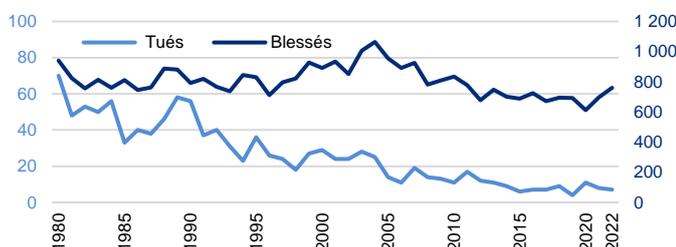
Condamnations¹, pour 10'000 habitants, en 2021^P



Condamnations au sens des articles de la loi sur la circulation routière² qui ont subi les plus fortes variations, en 2020-2021^P

- + 77,8% Violation grave qualifiée des règles de la circulation routière
- + 31,1% Usage abusif de permis et de plaques
- + 16,1% Conduite sans permis

Victimes de la circulation routière, de 1980 à 2022

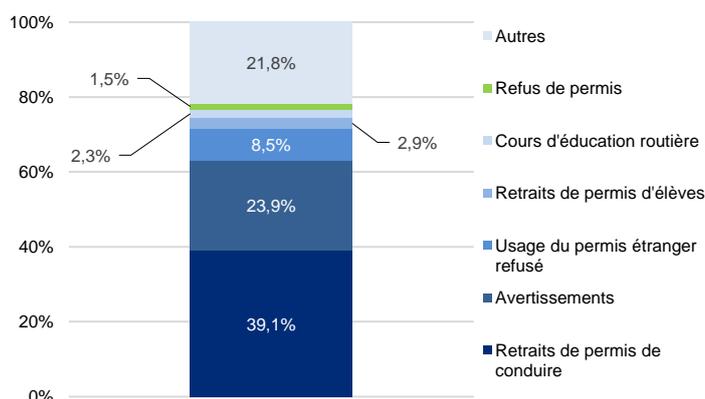


Personnes condamnées en vertu de la loi sur les stupéfiants³, en 2021^P



- + 4,0% par rapport à 2020
- 92,3% sont des hommes
- 52,3% ont la nationalité suisse

Mesures administratives prononcées en matière de circulation routière, en 2022



Infractions pour violence domestique, en 2022



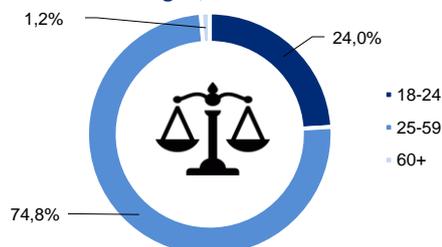
- +17,1% par rapport à 2021

Emplois⁴ dans les activités juridiques, en 2020



- 0,4% CH
- 0,5% FR

Personnes condamnées en vertu de la loi sur les stupéfiants³, selon la classe d'âges, en 2021^P



¹ Condamnations de personnes adultes selon les lois principales et le for juridique. Seuls les délits et les crimes sont pris en compte, mais pas les contraventions. Etant donné qu'une condamnation peut se rapporter à plusieurs lois, la somme des nombres est supérieure au nombre total de condamnations

² Condamnations de personnes adultes prononcées dans le canton de Fribourg et délits ayant fait l'objet d'une condamnation. Seuls les délits et les crimes sont pris en compte, mais pas les contraventions

³ Pour l'exploitation, seuls les délits et les crimes sont pris en compte, toutes les contraventions n'étant pas inscrites au casier judiciaire. Une condamnation n'est prise en compte dans la statistique que lorsque le jugement est entré en force. Le traitement des éventuels recours peut cependant nécessiter plusieurs années et, si la condamnation est confirmée, elle est inscrite avec la date de décision de première instance. Les chiffres ne sont donc pas encore complets

⁴ Equivalents plein temps. Part en % sur le total des emplois